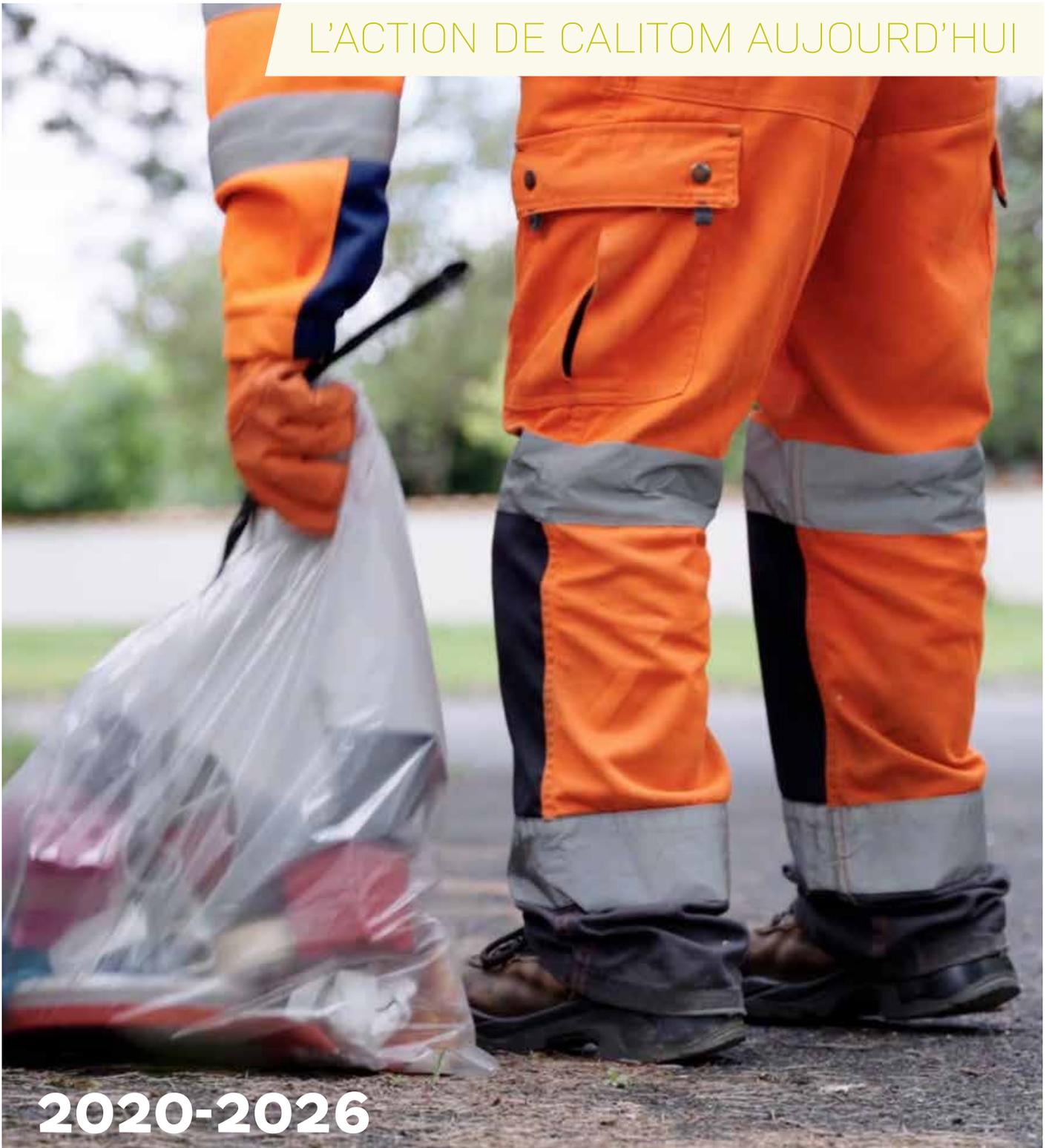


calitom

NOTRE PROXIMITÉ RENFORCÉE

POUR UNE GESTION DES DÉCHETS DE QUALITÉ

L'ACTION DE CALITOM AUJOURD'HUI



2020-2026



ÉDITO

Débuté en pleine sortie du COVID, crise sanitaire sans précédent et encore sous haute vigilance, ce mandat a été l'un des plus denses et complexes qu'ait connu Calitom.

Il y a 5 ans, le tonnage des déchets résiduels progressait chaque année davantage dans un climat d'incertitude économique, d'inflation énergétique galopante et une trajectoire réglementaire et fiscale de plus en plus contraignante pour les collectivités en charge de la gestion des déchets. Autant de pressions qui se sont intensifiées et auxquelles s'ajoutent la consommation et la production de déchets sur lesquelles nous n'avons aucune prise.

La gestion des déchets est une compétence technique, sensible, exposée, et en interaction constante avec les aléas économiques, environnementaux et sociaux.

Pour autant, il est important de ne pas perdre de vue le chemin parcouru, les enseignements tirés de cette période, ce que nous avons également su optimiser et transformer pour mieux préparer l'avenir.

Ces années ont été jalonnées d'évènements marquants et de choix déterminants : la fermeture de l'unité de pré-traitement mécanobiologique, l'abandon de l'enfouissement, le portage d'un projet de valorisation énergétique, le changement de pratique de collecte incitant davantage au tri, le remaniement du réseau de déchèteries au profit de pôles de valorisation mieux adaptés, la flambée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, la modification du périmètre de collecte et plus récemment l'incendie de l'usine de Ste-Sévère...

Malgré les aléas auxquels nous avons dû faire face, les choix difficiles, et quelquefois peu populaires pris en responsabilité par les 83 élus du comité syndical, ce mandat est pourtant celui durant lequel le tonnage des déchets résiduels aura le plus drastiquement diminué de toute l'histoire du syndicat.

Toutes les orientations prises ont été guidées par la volonté d'optimiser au maximum les services, le tri et les coûts financiers. Que ce soient les sacs transparents, le programme de modernisation des déchèteries, le renforcement des actions de prévention «J'agis pour Réduire», la restructuration du process du centre de tri pour 17 millions d'euros, ou encore les études stratégiques pour une future unité de valorisation énergétique (UVE) : tout cela a été pensé et mené dans un seul but – engager notre territoire dans un modèle durable.

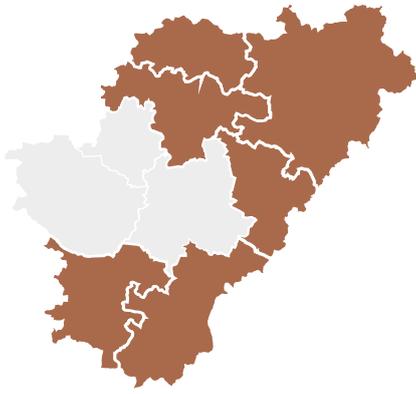
Ces décisions portent aujourd'hui déjà leurs fruits avec une réduction spectaculaire des tonnages d'ordures ménagères de 40% sur toutes les zones déployées, un désendettement sans précédent du syndicat et la stabilisation des coûts de collecte et de traitement (hors hausse de TGAP).

Malgré ces résultats, tout n'est pas réglé. Nous ne devons pas oublier que la situation de la gestion des déchets en Charente reste extrêmement tendue. La fiscalité va notamment poursuivre sa progression, et menacer de plus en plus lourdement le budget de la collectivité. La TGAP dépassera très bientôt le plafond maximum actuel de 70 € la tonne.

Plus critique encore, l'absence de solution de traitement pérenne. La création d'un équipement de valorisation énergétique devient réellement indispensable et demeure la seule voie face à l'impasse qui se dessine en matière de traitement des déchets résiduels pour le département.

Le cap des prochaines années reste inchangé : réduire, optimiser, anticiper, répondre aux enjeux et contraintes avec détermination et courage. Il reste encore à faire.

Michaël LAVILLE, Président de Calitom



CALITOM, PARTENAIRE AVEC VOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Compétences de Calitom

■ Collecte et traitement
259 communes - 130 320 habitants

■ Traitement
364 communes - 351 718 habitants

15 VICE-PRÉSIDENTS REPRÉSENTANT LES TERRITOIRES



Jean-Pierre BARBOT
PÔLES DE VALORISATION



Thierry BASTIER
LIEN TERRITORIAL ET
RELATIONS COMMUNES/EPCI



Patrice BOISSON
RELATIONS TERRITORIALES
SITE DE VALOPARC



Jacky BONNET
EVALUATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES -
ÉLABORATION PLPDMA



Patrick BORIE
QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ
ENVIRONNEMENT
PRÉSIDENT DE LA CAO



Jean-Jacques CRINE
COMPOSTAGE À LA FERME ET
OBSERVATOIRE DES DÉCHETS



Flavién DELAGE
TRAITEMENT DES
DÉCHETS ULTIMES



Michèle DERRAS
RESSOURCES HUMAINES



Manuel DESVERGNE
COLLECTE INCITATIVE



Jean-Pôl GATELLIER
RECYCLERIES ET
DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI



Philippe GESSE
FINANCES, FISCALITÉ ET
PLANIFICATION FINANCIÈRE
DU MANDAT



Yannick PERONNET
TRAVAUX ET GRANDS PROJETS



Jean-Jacques PUYDOYEU
PRÉSIDENT DU COMITÉ J'AGIS,
COORDINATION DÉPARTEMENTALE
DE LA PRÉVENTION - REPRÉSENTATION
AUPRÈS DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS



Marie-Jeanne VIAN
ÉNERGIES
REPRÉSENTATION
SOL'R PARC



Christian VIGNAUD
STRATÉGIES DE TRAITEMENT,
SITE D'ATRIION ET
RELATIONS EXTÉRIEURES

Au cours de ces dernières années, la réglementation nationale a donné de nouvelles trajectoires réglementaires et financières à la gestion des déchets. Face aux enjeux qui s'annonçaient dès 2020, Calitom a tout entrepris pour renforcer son lien de proximité avec ses communautés de communes et d'agglomération adhérentes ainsi que les communes du territoire. Une nouvelle organisation des membres du bureau syndical, des équipes en interne et des services a été définie afin d'être aux côtés des élus et usagers dans la gestion quotidienne de leurs déchets. Cette présence et l'adaptation des services au contexte actuel ont été rendues possibles grâce à des interlocuteurs dédiés, une écoute et un accompagnement technique spécifique de chaque situation. Cette nouvelle approche a également conduit Calitom à rechercher des pistes de mutualisation et d'ententes régionales.

Projets menés

Une équipes d'agents et d'élus de proximité

15 vice-présidents de chaque collectivité adhérente chargés des délégations et missions de Calitom. 7 conseillers de proximité sur le territoire collecte et une offre de plus de 35 accompagnements proposés aux collectivités.

4 grandes études structurantes

1 étude collecte
1 étude déchèterie
1 étude traitement
1 audit financier pour préparer l'avenir des déchets et fournir un service de qualité encore plus performant.

Rapprochement avec les territoires voisins

Mutualisation de la gestion et des coûts de traitement des déchets. Etablissement d'ententes et partenariats avec les collectivités voisines (CDC de la Haute Saintonge, SMICVAL du Libournais, SIMER 86...).

J'AGIS POUR RÉDUIRE LE PROGRAMME DÉPARTEMENTAL

PRIORITÉ 1 la prévention et la réduction des déchets

Ateliers, familles zéro déchet, distributions de composteurs, accompagnement des particuliers et structures, soutiens financiers aux gestes de prévention... De 2020 à 2025, une centaine d'actions concrètes et projets de développement des pratiques éco-responsables ont été menés sur le département par Calitom dans le cadre du programme J'agis pour Réduire pour sensibiliser les habitants (125 000 personnes rencontrées sur 2020/2025).

*Le tri des biodéchets
obligatoire depuis
le 1^{er} janvier 2024.
65% des charentais
équipés et 243 sites de
compostage partagés.
3 ans d'information et de
communication*



Projets menés

Mieux informer

*Création d'un site
internet départemental
www.jagispourreduire.com
réunissant tous
les éléments de
compréhension des
enjeux et de 111 pages
de conseils pratiques
pour intégrer les bons
gestes.*

Moins de couches jetables

*Mise en oeuvre des
couches compostables
industrielles Mundao
dans 10 crèches.
Détournement
de 40 tonnes.
Accompagnement de
10 crèches à l'utilisation
de couches lavables.*

Mobiliser le plus grand nombre

*Campagne de vidéos
de promotion des
messages et des gestes
éco-responsables sur
les réseaux sociaux avec
B.Delépine et F. Felder.*

Calitofest

*Un festival annuel dédié
à la prévention.*

Promotion des protections hygiéniques réutilisables

*Création d'un kit
de sensibilisation
aux bénéfiques des
protections hygiéniques
réutilisables.
Dotation et formation
des 18 collègues
charentais.
7 000 élèves informés.*



*1 450 assistantes maternelles formées à l'utilisation de
produits alternatifs : lingettes, couches lavables...*

Un lieu supplémentaire de réemploi

*Acquisition et réhabilitation par Calitom (75%)
et GrandAngoulême d'une friche à Gond-
Pontouvre. Création du Plan B, lieu partagé
du réemploi et de la réparation accueillant
Avril, Envie16, Cyclofficine, LAPPLA.NET et
des animations des collectivités.*

Concours J'agis pour Réduire

*18 initiatives charentaises lauréates pour leur
action en faveur de la prévention*

485 500 €

d'aides à l'acquisition
des bons gestes versés
aux charentais

4%

du budget voué à la
prévention (moyenne
nationale 1%)



La prévention et la réduction des déchets sont la priorité de Calitom. Et, la Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire conforte cette orientation prise de longue date. Afin de mener à bien cette politique, faire évoluer les comportements et pratiques de consommation des charentais, Calitom coordonne le programme J'agis pour Réduire à l'échelle départementale. Pour concrétiser cet engagement, plus d'une vingtaine de réunions de pilotage sur les grandes thématiques de prévention se sont tenues et ont permis de mettre en application l'accompagnement nécessaire.

Jean-Jacques Puydoyeux

Président du comité J'agis pour Réduire -
coordination départementale de la
prévention - représentation auprès
des partenaires associatifs



Plan B, nouveau lieu départemental de réemploi mis en service le 12 avril 2025, 2 200 visiteurs le jour d'ouverture

Adhésion à Clean4Green, application
de gestion des dépôts sauvages pour
toutes les communes de Charente



Les contenants réutilisables

Information et sensibilisation à l'utilisation des contenants personnels auprès des équipes et clients des supermarchés et commerces. Identification au moyen d'un adhésif en vitrine. Promotion des sacs à vrac.

«Destination 0 déchet» à la rencontre des charentais

Permanence d'un bus itinérant sur les marchés, supermarchés et communes du département pour tenir des ateliers de sensibilisation à la prévention au plus près de la population.

Sensibilisation des clubs sportifs

Accompagnement des différentes fédérations sportives de Charente afin de réduire les déchets produits lors des activités et entraînements sportifs, ainsi que des compétitions...

LES SERVICES DE COLLECTE, UN LEVIER DE PRÉVENTION

En 2022, Calitom a lancé deux grandes réflexions sur les services de proximité apportés aux habitants. Les pistes d'optimisation, de respect de la réglementation et d'amélioration du tri recommandées par ces études ont été validées par les élus de Calitom sous la forme d'un nouveau schéma de collecte (reposant sur l'utilisation de sacs transparents pour les ordures ménagères et de bacs individuels) et d'un plan de modernisation des déchèteries.



Toutes les évolutions et mesures prises en matière de collecte visent les mêmes objectifs : réduire les déchets, recycler et valoriser davantage. L'efficacité pédagogique des sacs transparents sur les ordures ménagères démontre combien les modes de collecte influencent les comportements. Plus les solutions retenues sont responsabilisantes, meilleures sont les performances. La présence de toutes les filières, la sécurisation des espaces et les zones de réemploi prévues par le plan de modernisation des déchèteries sur les futurs sites contribueront aussi à améliorer le tri et limiter l'enfouissement.

Manuel DESVERGNE

Vice-président collecte incitative



Comprendre les raisons et objectifs du nouveau schéma de collecte reconnu au niveau national



Déplacement en Charente de M. Sylvain Waserman, Président de l'Ademe, pour constater les résultats obtenus par les sacs transparents

50 000 foyers équipés du PASS VALO entre fin 2024 et début 2025

Projets menés

Nouveau schéma de collecte

Généralisation du nouveau dispositif de collecte : sacs transparents, bacs individuels, retrait des bacs de regroupement, ajustement des fréquences...

Information des habitants et distribution en porte.

Territoires couverts : CDC Coeur de Charente, Val de Charente, La Rochefoucauld Porte du Périgord, 4B et Lavalette Tude Dronne.

PRIORITÉ 2

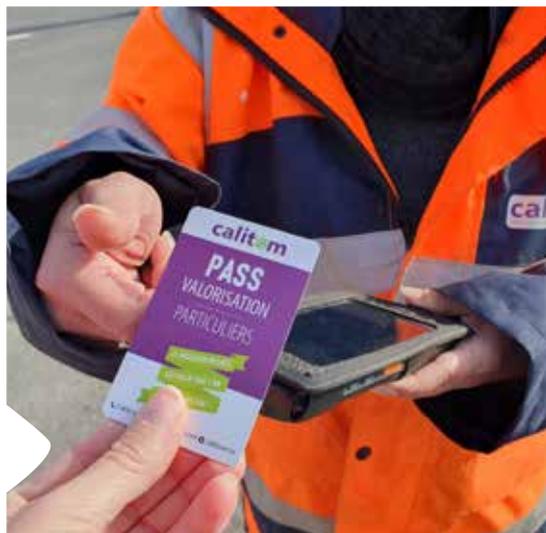
une collecte optimisée

-40%
baisse des ordures
ménagères
avec les sacs
transparents

+15%
augmentation du
tri des déchets
recyclables grâce au
nouveau schéma



2 pôles de valorisation mis en service à Barbezieux et Poullignac : plus de filières, de sécurité, et de réemploi...



En cours

Modernisation des déchèteries

Recherche de nouveaux terrains pour les pôles de Monbron, Chasseneuil/Bonnieure. Programmation des travaux d'aménagement du pôle de valorisation de Puyréaux en 2026. Etude de la mise en oeuvre de bornes et barrières d'accès.

Fin de la dotation en sacs et bacs

Derniers mois de déploiement du schéma de collecte : sur les CDC des 4B, Lavalette Tude Dronne avant l'été 2025, sur la CDC Charente Limousine début 2026.

PASS VALO d'accès aux pôles de valorisation

Information et envoi à tous les habitants d'un badge obligatoire au 1^{er} janvier 2025 afin de limiter les apports de déchets des départements voisins et les incivilités.

Redevance spéciale

Accompagnement de toutes les communes dans la mise en application de la redevance spéciale. Facturation progressive 2021/2025 et conseil dans la recherche de pistes de réduction des déchets.

Nouveau territoire

Reprise en régie de la collecte du secteur sud Charente pour limiter les coûts de prestation des marchés. Transfert au 1^{er} janvier 2025 de la compétence collecte à Grand Cognac (agents, sites...).

ENFOUIR MOINS ET FAIRE DES DÉCHETS UNE RESSOURCE

La loi de transition énergétique pour la croissance verte et les lois de finances successives ont remis en question les choix passés, conduisant dès 2022, à la fermeture de l'unité de pré-traitement mécanobiologique et à la décision d'abandonner le tout-enfouissement au profit d'une solution de valorisation énergétique des déchets résiduels. Cette dernière perspective a permis d'affiner le projet de création d'une unité de valorisation énergétique capable de répondre aux obligations réglementaires et besoins à venir de la Charente.

59%
des déchets traités
valorisés

81 700 MWh
d'électricité produite
sur les sites de Calitom
entre 2020/2024)



A un tournant du traitement des déchets en Charente, entre la fermeture prochaine du centre de stockage de Ste-Sévère de traitement qui apportera indépendance et équilibre financier à notre territoire, les élus de Calitom prennent la responsabilité des déchets résiduels en Charente. Force est de constater que l'évolution de l'offre énergétique et la gestion des déchets sont guidées par une dynamique vertueuse capable de contribuer durablement à la préservation de nos ressources et la réduction de nos émissions. Il est primordial de valoriser et profiter de tous les potentiels qui s'offrent à nous. Préférer les productions électriques soigneusement triées et recyclées... mais aussi aller chercher l'énergie non-négligeable que les déchets sont en capacité de fournir, pour leur fonctionnement.

Flavien DELAGE

Vice-président traitement des déchets ultimes

*Création
d'1 casier de stockage
de 6 alvéoles à Valoparc
pour traiter les déchets
résiduels produits.
351 500 tonnes de
déchets enfouis entre
2020 et 2024*



2 nouveaux parcs photovoltaïques aménagés dans le cadre de Sol'RPC Charente sur l'ancien dôme de Valoparc, la ligne LGV de Villognon et 1 autre parc solaire sur l'ancien site de stockage de Poullignac

PRIORITÉ 3

trouver la solution de traitement de demain



Remise en activité du centre de tri Atrion après 4 mois de travaux de janvier à avril 2025.



Signature de deux ententes avec la CDC Haute Saintonge et le SIMER 86 pour la gestion et le financement partagés du centre de tri Atrion

ère et la nécessité de définir une autre solution
onsabilité de préparer l'avenir des déchets
ées par la même but : celui de s'inscrire dans
notre impact. Dans ce temps de transition, il
blaires, produire moins de déchets, améliorer
nous conduit à repenser nos modes de

Projets menés

Tonnages traités à Valoparc

Maintien de l'autorisation préfectorale d'exploiter de 70 000 tonnes du centre de stockage de Ste-Sévère jusqu'en 2030.

Projet de valorisation énergétique scénarios et concertation

Définition de 3 scénarios avec le recours à un cabinet d'étude spécialisé. Intégration de toutes les données issues des précédentes études. Lancement d'un concertation et présentation des études préalables proposant la création d'une unité de valorisation énergétique des déchets résiduels sur l'ancien site de la SNPE d'Angoulême.

Modernisation du centre de tri Atrion

Démontage et remontage complet du process. Adaptation aux nouvelles technologies pour améliorer les performances de recyclage et répondre aux exigences des nouveaux standards de tri de Citéo de manière à continuer de percevoir leurs soutiens financiers.

En cours

▪ SRADDET et projet de traitement

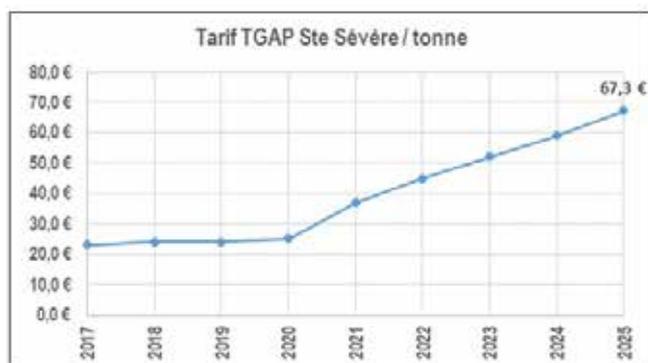
Confirmation de la Région Nouvelle Aquitaine de la compatibilité du projet d'UVE avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire.

▪ Questionnement autour des puits de chaleur en Charente

Suspension du projet d'UVE sur le site de la SNPE. Lancement de nouvelles études sur le besoin de chaleur en Charente en raison de la fermeture de l'entreprise Thiollet, de l'évolution du tissu industriel et des besoins des réseaux urbains en énergie à coûts modérés dans cette période de crise énergétique.

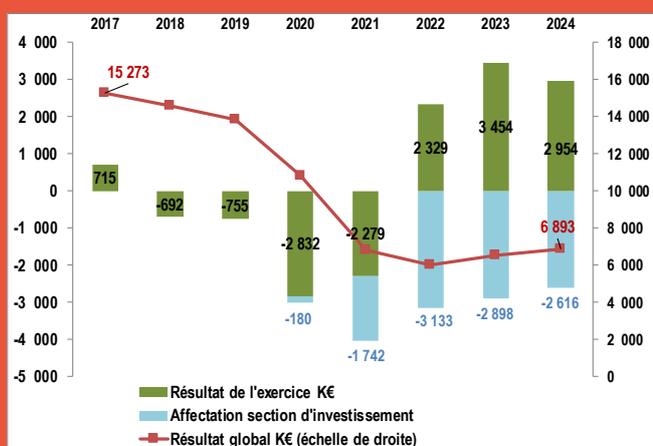
LE COÛT DES DÉCHETS

Le budget 2025 est marqué par la réduction du périmètre «collecte» avec la reprise par Grand Cognac de sa collecte, auquel s'ajoute la hausse programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui atteint 67,3 € la tonne en 2025 (+8,3 € par rapport à 2024). Les présidents de CDC ont donc acté le versement d'une subvention d'équilibre de 700 000 € du budget principal au budget annexe «collecte» afin de limiter la hausse des participations à la compétence «collecte». Les participations «traitement» sont globalement stables et les participations «collecte» en progression de 737 000 € à 12,9 millions € (hors Grand Cognac).



Forte évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) +42 €/tonne en 5 ans

Endettement en baisse

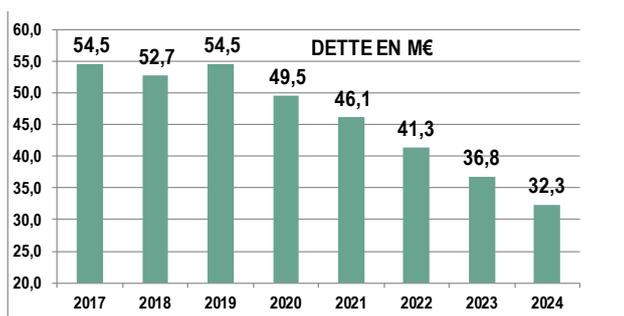


Evolution des résultats de fonctionnement (tous budgets en K€)

Calitom a renoué avec des excédents de fonctionnement permettant d'autofinancer une partie des investissements et limiter le recours à l'emprunt.

5,9
ans de capacité de désendettement (nombre d'années d'épargne brute pour éteindre la dette)

Budget principal



Projets menés

Pas de recours à l'emprunt

Réduction de l'excédent reporté et autofinancement des investissements après la hausse des participations 2022.

Budget annexe collecte

Création en 2024 d'un budget annexe collecte isolant les recettes et dépenses liées à l'activité de collecte.



Depuis de nombreuses années, le coût des services assurés par Calitom n'a pas fondamentalement changé. Mais, il subit des contraintes extérieures fortes et instables liées à l'évolution de la TGAP, au cours des matériaux recyclés et à l'augmentation des tarifs de l'énergie et des consommables qui masquent les efforts financiers réalisés par la collectivité. Au cours de ce mandat, Calitom a procédé à des coupes budgétaires sévères et puisé fortement dans son épargne pour maintenir un coût acceptable pour le citoyen. Des choix d'optimisation ont également été faits qui apporteront à terme. Car collecter et traiter correctement les déchets selon le niveau de qualité apporté par Calitom à la Charente a un coût.

Philippe GESSE Vice-président finance, fiscalité et planification du mandat

CE QUI ATTEND LA CHARENTE AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES

ÉVOLUTION DE LA TGAP À LA HAUSSE

L'évolution annoncée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes sur la période 2020/2025 ne marque pas la fin de sa progression. Cette tendance va se poursuivre au delà, dans des proportions encore inconnues mais volontairement plus fortes et incitatives. Les budgets à venir vont être directement impactés. Le traitement des déchets résiduels de la Charente reposant exclusivement sur l'enfouissement, ce poids va continuer à peser sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

SOLUTION DE TRAITEMENT À DÉFINIR

Face à l'augmentation continue de la TGAP et à la saturation du centre de stockage de Ste-Sévère en 2035, la construction d'une unité de traitement en Charente est une nécessité impérieuse. La poursuite des études concernant la création d'une unité de valorisation énergétique (UVE) et la concrétisation de ce projet sont indispensables pour sortir de l'enfouissement et apporter une solution de traitement durable au territoire répondant aux obligations réglementaires et limitant la dépendance de la Charente aux contraintes extérieurs.

UN MAXIMUM DE PRÉVENTION DÉVELOPPER LES ACTIONS J'AGIS POUR RÉDUIRE

Améliorer le tri, la valorisation mais surtout la prévention et la réduction des déchets pour limiter le volume de déchets à traiter et ainsi l'impact budgétaire de la TGAP à moyen et long terme demeurent la priorité. Une meilleure maîtrise des flux de déchets est la seule manière efficace de contenir les coûts et garantir une gestion plus responsable des ressources.



calitom

19 route du Lac des Saules

ZE La Braconne - 16600 Mornac

Tél : 05 45 65 82 50 - Fax : 05 45 65 82 55

N°vert : 0 800 500 429

www.calitom.com

f calitom16